

Outil environnemental

La charte Environnement de l'hôtelier



Présentation



La charte Environnement de l'hôtelier est à la fois un outil de formation des collaborateurs, de pilotage des actions concrètes réalisées par les hôtels et de mesure des performances. La charte, enrichie en 2005, comporte désormais 65 actions pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique, protéger la couche d'ozone, réduire la quantité de déchets et encourager les achats de produits et services écologiques. Dans chaque région, des objectifs prioritaires ont été fixés par les managers en fonction des enjeux et des opportunités locales.

Lorsqu'un minimum de 20 actions est appliqué, l'hôtel est autorisé à afficher son engagement avec un poster d'information destiné à ses clients.

En 2008, une nouvelle version de la charte a été créée : la charte Environnement des bureaux. En 60 actions, ce nouvel outil, inspiré de la charte de l'hôtelier, permet maintenant

Mise en œuvre & résultats

En 2008 :

- 3486 hôtels (contre 3292 en 2007) ont mesuré leurs performances au regard des 65 actions proposées par la charte, soit 88% du parc hôtelier Accor (filiales, managés, franchisés)
- 82% des hôtels réalisent plus de 20 actions
- Les hôtels réalisent en moyenne 37 actions

Aspect financier

La charte Environnement de l'hôtelier est à la base du système de gestion de l'environnement des hôtels du groupe Accor. La mise en place des actions de la charte permettent de limiter l'impact environnemental des hôtels mais également de réaliser des économies d'exploitation, comme en témoignent, par exemple, les résultats de deux actions de réduction des consommations en eau et énergie mises en place en 2006 dans les hôtels européens :

Installation de 161.200 régulateurs de débit d'eau

(Périmètre : 137 800 chambres en Europe)

Réduction de consommation : 1,2 millions de m³

Economie : 3,7 millions €

Retour sur investissement : 1 mois et demi

Installation de 26.300 lampes basse consommation

(Périmètre : 1181 hôtels en Europe)

Réduction de consommation : 11,4 millions de kwh

Emission de gaz à effet de serre : 2 398 t de CO₂ évités

Economie : 684 000 €

Retour sur investissement : 6 mois

Perspectives

Objectif 2010 : Mettre en œuvre la charte Environnement de l'hôtelier dans tous les établissements filiales de Accor (96% couverts actuellement).